

13 mai 1935

Le provisoire qui dure

Ces régimes provisoires qui ont succédé à la Constitution, finiront-ils par durer plus que le régime, en principe stable, qu'elle inaugurerait ?

N'est-il pas déjà assez surprenant – et fâcheux – qu'une période de transition ait été prolongée trois années entières, - et des jours ? Et que personne ne puisse savoir combien de temps encore elle nous mènera, et jusqu'où ?

Il est à peine besoin de dire que ce paradoxe ne nous vaut rien. Ou plutôt il nous a voulu une inquiétude persistante, un malaise, une nervosité qui aggravent le moindre conflit, l'enveniment, l'étendent en surface et en profondeur.

Depuis trop longtemps déjà, on nous annonce régulièrement une réforme définitive dans la semaine ou dans le mois.

La fréquence de pareilles rumeurs, le crédit qu'elles trouvent un peu partout, les espoirs qu'elles suscitent, représentent la plus sûre condamnation d'un régime, basé officiellement, du moins à l'origine, « *sur le vœu général de la population du Liban* ».

Or le vœu général de la population du Liban est qu'il faut en sortir ; et l'impression unanime est que tout changement constitue désormais un progrès.

*

* *

L'hésitation, le flottement de l'opinion publique lui viennent en droite ligne du Sérail et s'y retrouvent.

On dirait qu'un départ « *dont l'instant s'éternise* » encombre les cabinets officiels d'un personnel morne, gêné, mal en place, qui s'épuise en de constants préparatifs de déménagement.

S'il est vrai que gouverner, c'est d'abord prévoir et prévenir – que peut-on penser et attendre d'un gouvernement incertain de son propre sort ? D'un gouvernement qui semble le premier étonné de son maintien.

A la vérité, on n'en pouvait attendre que ce que nous voyons :

De longues indécisions suivies de décisions hâtives, des abdications perpétuelles, des mesures prises au jour le jour et essentiellement destinées à doubler, avec le moins de risques, le cap de la journée.

On peut calculer que pour amener de la Place des Canons à celle de l'Etoile chaque projet de loi, il a fallu, à la Chambre, une question écrite, deux ou trois interpellations et quelques violences verbales.

Il est permis de penser que c'est un peu trop ; et aussi que ce n'est pas banal.

Il s'agit de savoir si nous risquons de subir longtemps encore cette anomalie – et pourquoi si elle doit être maintenue, on l'a qualifiée de provisoire.